

# milly 2000

# milly 2000

# Infos

www.milly2000.canalblog.com

Jun 2010

## Edito

### Dans ce numéro :

Le POS est mort, vive le PLU	2
L'année de la biodiversité	3
Les effets de la « non-rigueur »	3
Les progrès de la Communauté de Communes	4
Le bruit, préoccupation majeure	4
Occupation du domaine public	4

### NOS CONTACTS

Milly 2000 : [www.milly2000.canalblog.com](http://www.milly2000.canalblog.com)  
Michel LECOMTE (président de MILLY 2000) :  
06 74 53 43 47 ou  
[michel.lecomte1@gmail.com](mailto:michel.lecomte1@gmail.com)

### NOS ELUS

Gérard MEYDIOT: 01 64 98 91 43  
Jean-Michel PERRIOT: 06 03 68 94 52

Lors des dernières élections nationales on a souvent évoqué la démocratie participative et la démocratie locale.

Mais qu'est-ce que la Démocratie : c'est « le pouvoir du peuple ».

Appliqué à la démocratie locale, c'est donc tout simplement « associer la population aux décisions à prendre localement ». Mais pour associer il faut **écouter** et **consulter**.

A partir de ce constat, deux idées fortes se dégagent :

- les uns considèrent que les élus (municipaux ou autres) sont justement élus pour décider,

- les autres, que les élus doivent exécuter les décisions prises par la population. La vérité comme souvent se trouve entre les deux.
- Pour des élus locaux, il est nécessaire de consulter la population sur les grands dossiers et projets ; la vie locale en dépend et bien souvent également les **finances locales**. Les élus et organismes concernés ont certes réfléchi et étudié ces dossiers et projets, mais lors de réunions publiques ou consultations, il arrive bien souvent que **la population évoque des points oubliés, insuffisamment traités ou mal compris**. Ensuite une synthèse est toujours nécessaire et la décision finale appartient aux élus. Certes il y aura des mécontents qui seront déçus que leur point de vue ne soit pas pris en compte ; mais **les décisions doivent être prises pour l'intérêt général** et celui-ci ne correspond pas toujours avec les

intérêts particuliers ; c'est le propre de la vie en société. Tout

ce processus n'exclut pas des explications ultérieures concernant la décision prise, bien au contraire.

Alors écouter, consulter, synthétiser et ensuite décider ; voilà ce qu'il faut entendre lorsque l'on parle de démocratie locale.

La population est associée mais ce n'est pas elle qui décide : elle a élu ses représentants pour cela.

Ces deux aspects doivent être mis en application pour que « le pouvoir du peuple » soit respecté.

Gérard MEYDIOT



## Le POS est mort, vive le PLU...

Le passage du POS (Plan d'Occupation des Sols) au PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été voté en Conseil municipal au printemps. Cette réforme est obligatoire pour t o u t e s l e s communes et elle doit être terminée avant 2014. En outre, il n'est plus possible d'envisager actuellement une révision du POS, sauf pour de petits ajustements très partiels.

La procédure est longue et lourde, c'est pourquoi un bureau d'étude va accompagner et aider la commune à mener à bien cette réforme. De nombreux interlocuteurs institutionnels vont être associés aux discussions (par ex : PNR, et bien d'autres).

Un groupe restreint de « pilotage » a été constitué au sein du conseil municipal ; celui-ci rendra compte à la commission

d'urbanisme et au conseil municipal (qui décide au final). Des réunions publiques doivent être envisagées car le dialogue avec la population est un atout important pour mener à bien cette réforme. La discussion et l'information sont importantes.

Les premiers travaux ont commencé, le bureau d'étude va être choisi sous peu et il faudra de 2 à 3 ans pour boucler ce dossier (délai général pour une commune comme Milly).

Nous aurons donc l'occasion de vous tenir informés de l'avancement du dossier.

En attendant, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus de renseignements sur ce sujet.

Gérard Meydiot pourra, si vous le souhaitez, vous renseigner davantage sur ce sujet.



*Lors des permanences MILLY Avenir (Vendredi matin de 10h à 12h, salle Angélique (ancienne salle des élections), plusieurs habitants viennent nous faire part des petits problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne et qui deviennent énervants lorsqu'ils ne sont pas traités rapidement, tels que : trottoirs impraticables, trous dans la voirie, problèmes de circulation, poubelles, etc.... Les solutions sont très souvent simples, peu onéreuses et rapides à mettre en œuvre, encore faut-il le faire !*

*Quand de telles « réclamations » nous parviennent, sachez que, après analyse et discussion, nous les transmettons au Service Technique municipal (par l'intermédiaire du Maire) et très souvent le problème est rapidement réglé à la satisfaction générale. Les problèmes hors compétence des Services Techniques sont transmis par leurs soins aux services intéressés.*

Les Procès-verbaux  
des conseils municipaux sont sur  
[www.milly2000.canalblog.com](http://www.milly2000.canalblog.com)





## En attendant Mexico ...

### 2010 année de la biodiversité

La biodiversité - ou diversité biologique - désigne la variété et la diversité des formes de vie sur Terre.

**Par nos activités, nous perturbons cette diversité dont nous faisons partie.**

A cause des aménagements et des exploitations multiples, les milieux naturels se réduisent, se fragmentent et se banalisent. Les espèces animales et végétales sont menacées. Et le changement climatique aggrave ces phénomènes.

*Certes, mais est-ce si important ?*

Face à des enjeux tels que le pouvoir d'achat ou l'emploi, notre quotidien sera-t-il perturbé par la disparition de l'écureuil roux ou l'assèchement d'une mare ?

En se posant ces questions, on oublie les valeurs essentielles portées par la nature et les multiples biens et services qu'elle fournit et qui nous sont indispensables, directement et indirectement (nourriture, épuration de l'eau et de l'air, matières premières, médicaments, etc.). Toute plante, tout animal, même le plus banal, a un rôle à jouer dans la nature.

**La biodiversité n'est pas que l'affaire des politiques. C'est l'affaire de tous !**

Nous pouvons tous agir pour préserver la biodiversité, en réfléchissant à nos comportements, en les modifiant, en consommant moins et mieux.

#### ► Au quotidien :

Choisir des modes de déplacement alternatifs, économiser l'eau et l'énergie, limiter et trier ses déchets, ne pas utiliser de produits toxiques, de pesticides et privilégier le compost aux engrais dans le jardin. C'est également acheter local et de saison, adapter sa consommation. Ou encore privilégier des produits réutilisables, rechargeables ou réparables.

Des exemples au quotidien pour réduire sa consommation d'énergie :

Je choisis des fruits et légumes produits localement : 21 kg de CO<sub>2</sub>/an

J'utilise une thermos pour conserver au chaud du thé ou du café : 8 kg de CO<sub>2</sub>/an

Je cuisine toujours avec un couvercle sur les casseroles et les poêles : 50 kg de CO<sub>2</sub>/an (cuisine au gaz)

Je réduis la consommation d'électricité de mon congélateur en éliminant le givre sur ses parois : 158 kg de CO<sub>2</sub>/an

#### ► Lors de sorties :

Rester sur les chemins balisés, observer sans déranger, tenir son chien en laisse, ne pas prélever de plantes ou d'animaux, se renseigner sur les espèces protégées, ne pas faire de feu, emporter ses déchets...

#### ► Lors de vacances :

Ne jamais rapporter de spécimens vivants ou d'objets fabriqués à partir d'animaux ou de végétaux...

Bien sûr, il est possible d'aller au-delà de ces actions et de s'engager en faveur de la biodiversité.

Par exemple en rejoignant une association pour découvrir et protéger la nature, et soutenir ses actions. Vous pouvez également participer aux différents observatoires de la biodiversité en comptant papillons, bourdons ou escargots dans vos jardins : rendez-vous sur le site de l'association Noé Conservation : [www.noeconservation.org](http://www.noeconservation.org)

Nadine Chevallier

Sources : France Nature Environnement : [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)  
WWF France : [www.wwf.fr/](http://www.wwf.fr/)



## Les effets de la non-rigueur ...

Les récentes mesures gouvernementales de « non rigueur » ne vont pas améliorer les finances municipales. En effet le gel des dotations, subventions et transferts de recettes vers les collectivités locales va soumettre celles-ci à un choix très simple :

- 1 - réduire leurs activités à hauteur des recettes « gelées », mais il y aura donc une diminution de l'activité nationale
- 2 - augmenter les impôts locaux pour continuer les investissements nécessaires et donc réduire le pouvoir d'achat des habitants

Une réduction des dépenses de fonctionnement peut également être décidée mais elle le sera bien souvent au détriment des services rendus aux habitants.

Alors combattre la dette publique c'est bien, mais il y avait sûrement d'autres dépenses **nationales** à diminuer avant de « geler » les activités des collectivités publiques, car elles sont pour 75% le moteur de l'activité nationale.

Elles ne vont pas améliorer non plus le budget des familles, et notamment de celles percevant l'allocation aux personnes handicapées (adultes et enfants). Cette allocation est dans le collimateur : le gouvernement envisage de la diminuer de 10 % sur 2 ans. Ce qui laisse à penser que, s'ils veulent s'en sortir, les handicapés n'ont qu'à travailler... Si possible.... Jusqu'à 62 ans, 63 ans, 65 ans ... Ou plus !



## Les progrès de la Communauté de Communes...

Les dossiers de la Communauté de Communes ont du mal à avancer !  
Quel que soit le dossier, il faut investir et donc dépenser de l'argent.

Avant, c'était pratique car « c'était Milly qui payait » ! Mais maintenant, les choses changent et il faut bien se rendre à l'évidence :

- les subventions sont plus élevées lorsqu'un projet est présenté par une communauté de communes
- un projet impossible pour une seule commune peut devenir possible à plusieurs
- les impôts prélevés par la communauté augmentent certes, mais normalement ceux prélevés par la commune doivent diminuer dans la même proportion !

**Alors allons de l'avant, car ne pas avancer... c'est reculer !**



## Le bruit... Préoccupation majeure

**30 % des ménages se déclarent gênés par les bruits de voisinage.**

« Le maire est garant de la tranquillité publique » des ses administrés. A ce titre, il doit user de tous les moyens dont il dispose, afin d'assurer cette tranquillité, « en prévenant, en diminuant ou en faisant cesser les atteintes que sont susceptibles d'entraîner les bruits, y compris les bruits de voisinage ».

A Milly-la-Forêt, des habitants se plaignent, après 22 heures, du bruit que font certains commerçants, ou certains clients de certains établissements dans certaines rues, à tel point que, il y peu, un riverain avait sorti une arme !!!!..... Faut-il attendre un drame pour réagir ?

**Riverains, vous êtes gênés ? Faites intervenir la Gendarmerie et aviser le Maire !  
Sa négligence ou son inaction peut engager sa responsabilité, civile ou pénale.**

## Occupation du domaine public

Nous avons, à plusieurs reprises, attiré l'attention du maire sur l'occupation illégale du domaine public, notamment par certains commerçants de la place du marché, et sur sa responsabilité en cas d'accident de personnes.

Deux solutions étaient envisagées :

1. Puisque l'occupation est illégale, on aurait pu verbaliser. Etait-ce la meilleure solution ?
2. On régularise la situation et on perçoit une redevance d'occupation du domaine public.

Nous nous réjouissons que notre demande ait été entendue, et que cette seconde solution ait été retenue. Dès la rentrée de septembre, ce sera chose faite.

*Cette décision a été votée en conseil municipal le 18 mai dernier.*

**BONNES**

Venez rencontrer Gérard MEYDIOT et Jean-Michel PERRIOT. Ils travaillent sur des dossiers communaux tous les vendredis de 10 heures à midi, dans la salle Angélique (ancienne salle des élections), située derrière la mairie. Ils seront heureux de vous y accueillir.

Vous pouvez également nous écrire en laissant un message sur le blog de notre association :

[www.milly2000.canalblog.com](http://www.milly2000.canalblog.com)

**VACANCES**